



Dossier de presse
Signature du Contrat Local de Santé Est-Béarn
18 décembre 2019



Sommaire

Une démarche d'élaboration partenariale et concertée.....	3
Les champs d'application du CLS.....	4
Quelques données du diagnostic santé du territoire.....	6
Les axes stratégiques.....	6
Le plan d'action.....	8

Contrat Local de Santé Est-Béarn

Le mercredi 18 décembre 2019, Mme BLANZACO, directrice de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques -ARS Nouvelle-Aquitaine, M. Eddie BOUTTERA, Secrétaire Général de la Préfecture et Sous-préfet de l'arrondissement de Pau représentant M. le Préfet, M. Arthur FINZI, Président de la Communauté de communes du Nord-Est Béarn, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn, M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes du Pays de Nay, M. Charles PELANNE, Conseiller départemental et 3^{ème} Vice-Président, représentant M. Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil Départemental des Pyrénées -Atlantiques, vont signer le Contrat Local de Santé Est-Béarn qui aura une durée de 3 ans.

Une démarche d'élaboration partenariale et concertée

Coordonner les politiques de santé

Issu de la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) de 2009, le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, dans la recherche d'un parcours de santé évitant les ruptures de prises en charge. Il permet de mettre en cohérence les objectifs du Projet Régional de Santé de l'Agence régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et les initiatives locales existantes en matière de santé, ainsi que les aspirations des collectivités territoriales.

L'élaboration du CLS Est-Béarn est le fruit d'un diagnostic partagé, d'une démarche participative et d'un partenariat entre trois Communautés de communes et l'Agence Régionale de Santé, délégation des Pyrénées-Atlantiques. En préalable à l'élaboration du Contrat Local de Santé Est-Béarn, les signataires, et les partenaires, se sont attachés à partager les éléments de diagnostic dont ils disposaient. Ces éléments reposent sur plusieurs sources.

Un diagnostic partagé

En 2017, l'Observatoire Régional de Santé (ORS), missionné par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, a réalisé un diagnostic permettant d'appréhender la situation de l'Est Béarn et de nourrir la réflexion pour la construction du CLS. La méthode du diagnostic a reposé sur la compilation de différentes statistiques déclinées à l'échelon de l'Est Béarn, ou à un échelon plus fin quand les indicateurs étaient disponibles. Ce dernier a permis de décrire la situation locale en termes de démographie (habitants, densité, évolution de la population, part de la population âgée...), d'environnement socio-économique (catégories socioprofessionnelles, niveau de revenus, taux de pauvreté...), de déterminants géographiques et environnementaux (habitat, qualité de l'air, qualité de l'eau, sols pollués...), d'état de santé des populations (principales causes de morbidité et de mortalité, perte d'autonomie, santé des jeunes...), d'offre et de recours aux soins (densité de professionnels de santé, âge des

professionnels, hospitalisations, consommation de médicaments...) et d'offre médico-sociale (taux d'équipement).

De juillet à décembre 2018, ce diagnostic a été complété par l'apport qualitatif d'acteurs locaux (hôpitaux, élus, services de l'État et des collectivités territoriales, associations...) sur les dynamiques du territoire, les projets en perspective et les enjeux prioritaires de santé à travailler sur l'Est-Béarn. Un recueil des besoins en termes de santé a été ainsi effectué auprès de 70 acteurs locaux.

Un diagnostic territorial de la MSA Sud Aquitaine a été effectué sur le bassin de vie de Garlin et Lembeye en 2018-2019. L'objectif était de mieux saisir les enjeux actuels en termes d'offre et d'accès aux soins et de pouvoir aborder avec les acteurs locaux la problématique de la désertification médicale.

Les trois Communautés de communes ont également fait remonter des éléments de diagnostic à un niveau plus local, notamment sur l'offre de médecins et de structures médicales, para-médicales et d'hébergements pour personnes âgées sur leur territoire respectif.

Pour finir, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) des Pyrénées-Atlantiques a permis d'ajouter des données et des indicateurs pour le territoire Est-Béarn.

C'est sur la base de ce diagnostic de territoire que la construction du CLS Est-Béarn a pu aboutir à un plan d'actions concrètes et répondant aux besoins de la population. La démarche a été menée dans un cadre partenarial très participatif et a officiellement débuté lors d'un séminaire de lancement le 12 décembre 2018 organisé au sein de la Communauté de communes du Pays de Nay. Lors de ce temps fort, les éléments de diagnostic ont été présentés à l'ensemble des partenaires, professionnels de santé, du médico-social, du secteur social, associations, partenaires institutionnels qui se sont attachés à prioriser des éléments importants et des problématiques de santé.

Une dynamique de territoire

L'ensemble des acteurs du territoire ont été associés à la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé à chaque étape : diagnostic, priorisation des problématiques de santé, élaboration du plan d'action, portage d'actions. Le point fort de la démarche fut l'organisation des groupes de travail par axe stratégique, qui ont réunis les acteurs du territoire et les élus d'avril à juin 2019. Ainsi, 4 groupes de travail thématiques ont été constitués pour construire un programme d'actions.

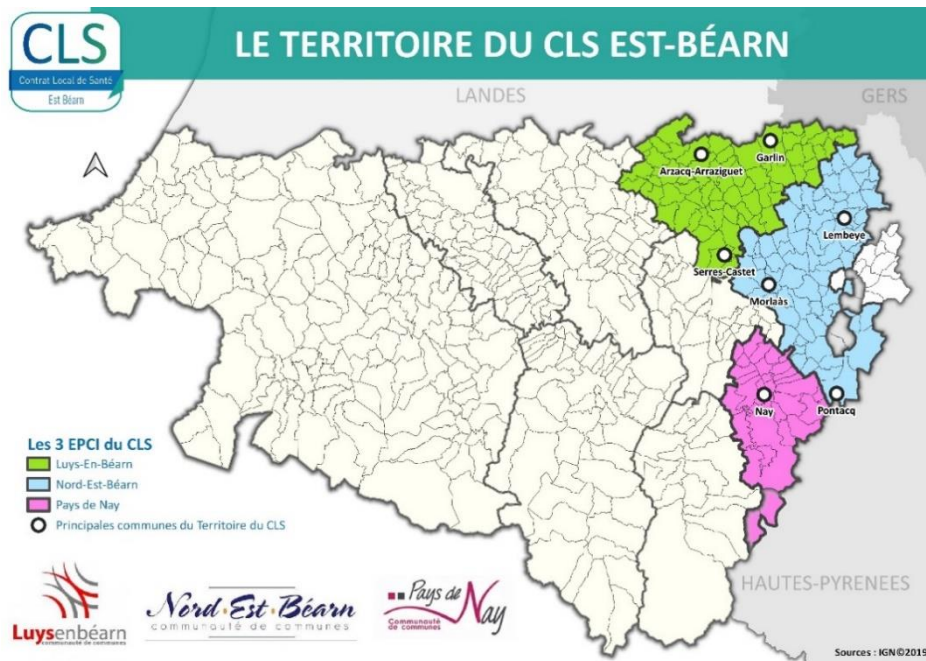
Les champs d'application du CLS

Périmètre géographique

Le présent contrat s'adresse au territoire de l'Est-Béarn et concerne tous les domaines relatifs à la santé. Il doit définir certains enjeux prioritaires, identifier les thématiques transversales à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, c'est-à-dire depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la veille sanitaire.

Le territoire du CLS de l'Est Béarn correspond à 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et regroupe 168 communes, comptabilisant plus de 89 500 habitants :

- Communauté de communes des Luys en Béarn : 66 communes, 27 649 habitants
- Communauté de communes Nord Est Béarn : 74 communes, 33 819 habitants
- Communauté de communes du Pays de Nay : 28 communes, 28 063 habitants



Les signataires

Ont convenu du présent Contrat Local de Santé les signataires suivants :

- L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,
- La Communauté de communes des Luys en Béarn,
- La Communauté de communes du Nord-Est Béarn,
- La Communauté de communes du Pays de Nay,
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques,
- La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Par cet engagement commun, les signataires entendent promouvoir une conception intégrée de la santé qui considère dans leur globalité les conditions de vie des habitants comme déterminants de santé. Comme il est spécifié par la charte d'Ottawa en 1986, logement, éducation, nourriture, revenus, environnement, ressources durables, justice et équité, en sont les déterminants fondamentaux.

Quelques données du diagnostic santé du territoire

De manière générale le territoire du CLS présente des indicateurs de santé plutôt favorables au regard des données du département ou de la région :

- Des taux de mortalité toutes causes et prématurée inférieurs aux taux nationaux
- Des prévalences plus faibles d'affections de longue durée pour maladies chroniques
- Des jeunes globalement en bonne santé et pratiquant régulièrement une activité physique
- Une part moindre de personnes âgées à risque de fragilité
- Une part moins importante d'adultes allocataires de prestations liées au handicap

L'offre de santé du territoire peut se résumer autour de 4 constats principaux :

- Une forte problématique de désertification médicale
- Des taux d'équipement permanent pour personnes âgées en-deçà des moyennes régionales, mais une bonne offre en accueil temporaire
- Pour les personnes handicapées, une diversité de structures et des taux d'équipement proches de la moyenne nationale
- De nombreux acteurs de la prévention

Les axes stratégiques

Les signataires s'engagent conjointement sur les axes stratégiques suivants :

➤ Axe 1 : Accès aux soins et coordination

L'ensemble des actions de cet axe visent à organiser l'offre de premier et second recours, de conforter et de stabiliser l'offre de soins. Les signataires du contrat s'engagent à mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès à une offre de soins de proximité, soutenir la démographie médicale et favoriser la venue de nouveaux médecins, améliorer l'accès aux soins et aux droits des publics les plus fragiles, améliorer la prise en charge de la santé mentale. Cet axe est décliné en 4 objectifs stratégiques :

- *Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité*
- *Améliorer l'accès aux soins et aux droits des publics les plus fragiles*
- *Favoriser un meilleur accès à l'hygiène et aux soins bucco-dentaires pour les personnes âgées et en situation de handicap*
- *Améliorer la prise en charge de la santé mentale*

➤ Axe 2 : Accompagnement à la perte d'autonomie

Les données issues du diagnostic démontrent que la population du territoire est vieillissante sur certaines zones notamment le nord du territoire. Les actions du contrat prévoient ainsi l'anticipation de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement qui en est un facteur et les prises en charge nécessairement coordonnées par divers acteurs. L'entourage et l'environnement de la personne, son habitat, ses accompagnants, font l'objet d'actions concrètes. Les acteurs institutionnels que sont principalement le Conseil Départemental et l'ARS sont largement impliqués dans ces divers dispositifs. Ceux-ci mobilisent des ressources diverses et un accent sera mis sur la nécessaire information auprès des acteurs locaux. Cet axe se décline en 4 objectifs principaux :

- Favoriser le maintien à domicile
- Améliorer le retour à domicile des personnes âgées hospitalisées
- Rompre l'isolement des personnes en perte d'autonomie
- Soutenir les aidants familiaux, professionnels et bénévoles

➤ Axe 3 : Prévention et promotion de la santé

De nombreux acteurs de la prévention se relaient sur le territoire du CLS pour favoriser la santé des habitants. Un des enjeux de cet axe est de conforter les synergies et les dynamiques existantes en matière de prévention et promotion de la santé et de coordonner les actions. Ces dernières permettront de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la prévention et les professionnels sociaux, médicaux, médico-sociaux, élus du territoire. Par ailleurs, la communication et la lisibilité de l'offre devront être renforcées afin de permettre aux jeunes, et aux habitants de manière générale, d'être acteurs de leur santé. Au total 5 objectifs stratégiques fondent cet axe :

- Promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée comme déterminant de santé
- Renforcer la prévention des conduites addictives
- Retarder la perte d'autonomie par des actions de prévention
- Développer et soutenir des actions de prévention et promotion de la santé
- Promouvoir le bien-être moral des habitants du territoire

➤ Axe 4 : Pour un environnement favorable à la santé

Cet axe, soutenu par l'ARS et répondant également à une forte demande sociétale, met en lumière les actions développées pour améliorer les milieux de vie des habitants. Il décline des actions sur certains aspects environnementaux influençant la santé : améliorer la qualité de l'air intérieur, favoriser l'accès de la population à une eau de consommation de qualité, favoriser la prise en compte de la santé environnementale dans les pratiques des collectivités... Il se décline en 5 objectifs :

- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé
- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- Intégrer et soutenir la santé environnement dans les pratiques des collectivités
- Promouvoir un environnement favorable à la santé
- Améliorer la qualité des éléments consommés par la population

Le plan d'action

Au total 52 actions seront mises en œuvre du 18 janvier 2019 au 18 janvier 2022

11 actions		Numéro de fiche action	Pilote
Axe 1 : ACCES AUX SOINS ET COORDINATION	1.1-Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité	1.1.1 Soutenir la démographie médicale et faciliter l'installation de nouveaux médecins généralistes libéraux, en exercice regroupé, dans le territoire - Présence médicale 64	Présence Médicale 64 (ARS Conseil Départemental, Collectif)
		1.1.2 Favoriser et accompagner le regroupement de professionnels de santé	ARS/ Communautés de Communes/Communes
		1.1.3 Développer de nouveaux outils pour faciliter l'accès aux spécialistes	ARS /Centres Hospitaliers /Cliniques/Etablissements porteurs de projet
		1.1.4 Améliorer la mobilité vers l'offre de soin	Coordination CLS
		1.1.5 Renforcer la connaissance de l'offre de soins locale	Plateforme Territoriale d'Appui 64
	1.2- Améliorer l'accès aux soins et aux droits des publics les plus fragiles	1.2.1 Faciliter l'accès à la santé aux personnes en insertion professionnelle	SDSEI Est-Béarn
	1.3-Favoriser un meilleur accès à l'hygiène et aux soins bucco-dentaires pour les personnes âgées et en situation de handicap	1.3.1 Augmenter les compétences des professionnels de l'aide à domicile en matière de santé bucco-dentaire	MSA
		1.3.2 Promouvoir la santé bucco-dentaire au sein des établissements médico-sociaux	ARS
		1.3.3 Etudier la faisabilité d'un centre de santé dentaire mobile	Béarn-addictions
	1.4- Améliorer la prise en charge de la santé mentale en s'appuyant sur les ressources existantes et en devenir	1.4.1 Développer les équipes mobiles	CH des Pyrénées
		1.4.2 Soutenir les acteurs du territoire	CH des Pyrénées

9 actions		Numéro de fiche action	Pilote
AXE 2 ACCOMPAGNEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE	2.1- Favoriser le maintien à domicile	2.1.1 Soutenir et développer l'accueil familial	Conseil Départemental
		2.1.2 Mener une réflexion sur les systèmes de garde de nuit	Association l'Arribet / Coordination CLS
		2.1.3 Valoriser la filière d'aide et d'accompagnement à domicile	IEBA / Conseil départemental 64
	2.2-Améliorer le retour à domicile des personnes âgées hospitalisées	2.2.1 Sécuriser le logement des personnes pour permettre le maintien à domicile	SOLIHA
		2.2.2 Réfléchir à des solutions d'accueil temporaire d'urgence	ARS/ Conseil Départemental
	2.3-Rompre l'isolement des personnes en perte d'autonomie	2.3.1 Soutenir et développer le dispositif MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés) sur le territoire	Conseil Départemental
	2.4-Soutenir les aidants familiaux, professionnels et bénévoles	2.4.1 Développer le relayage pour reculer l'entrée en EHPAD	EHPAD- ARS
		2.4.2 Consolider la professionnalisation des aidants professionnels, bénévoles et familiaux	EHPAD Le Luy en Béarn- France Alzheimer
		2.4.3 Communiquer sur l'offre d'accompagnement et de prévention du territoire	CIAPA Conseil Départemental

19 actions		Numéro de fiche action	Pilote
AXE 3 PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE	3.1- Promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée comme déterminant de santé	3.1.1 : Sensibiliser les enfants et les jeunes à une alimentation équilibrée	Coordination CLS
		3.1.2 Engager une réflexion sur la restauration collective avec les collectivités du territoire	Conseil Départemental Coordination CLS
		3.1.3 Sensibiliser les habitants du territoire à la pratique de l'activité physique	Coordination CLS
		3.1.4 Promouvoir la nutrition comme déterminant de santé en MSP	Clinique Princess
		3.1.5 S'inscrire dans la démarche régionale de prescription d'exercice physique pour la santé (PEPS)	ARS DDCS ICA Santé 64
		3.1.6. Programme d'éducation nutritionnelle-dans les structures petite enfance	IREPS
	3.2- Renforcer la prévention des conduites addictives	3.2.1 Sensibiliser les parents et les enfants à la cyberdépendance et aux risques des écrans	Coordination CLS
		3.2.2 Informer et sensibiliser à la problématique de la consommation d'alcool	ANPAA
		3.2.3 Inciter à la réduction de la consommation de tabac	Coordination CLS
		3.2.4 Prévention Addiction jeunes (PAJ)	CDMRT-Le souffle 64
	3.3- Retarder la perte d'autonomie par des actions de prévention	3.3.1 Fédérer les acteurs du « bien vieillir » et élaborer un parcours de prévention pour la personne âgée	Conseil départemental EPPF Coarraze
		3.3.2 Dans le cadre d'actions de prévention, permettre aux personnes âgées d'accéder à un programme de prévention de la perte d'autonomie, par le biais d'un parcours de santé et d'ateliers d'activité physique adaptés en santé.	Centre Gériatrique Pontacq-Nay-Jurançon
		3.3.3 Dans le cadre d'actions de prévention, permettre aux personnes âgées d'accéder à un bilan bucco-dentaire, auditif et visuel	Association St Joseph Nay /Centre Gériatrique Pontacq-Nay-Jurançon
	3.4- Développer et soutenir des actions de prévention et promotion de la santé	3.4.1 Améliorer le recours au dépistage organisé des cancers CPAM	CRCDC NA (Centre Régional de Coordination des Dépistages du Cancer Nouvelle Aquitaine)
		3.4.2 Préserver et améliorer la santé des jeunes	ARS / Coordination CLS
		3.4.3 Favoriser la santé des agriculteurs	MSA
	3.5- Promouvoir le bien-être moral des habitants du territoire	3.5.1 Développer des actions territoriales de prévention auprès des parents	Espace de Vie Sociale de Lembeye, Thèze, Nay Centre Social Alexis Peyret
		3.5.2 Favoriser la mise en place d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)	Association Etincelle 64
		3.5.3 Programmes de développement des compétences psychosociales (CPS) auprès des enfants et des jeunes	IREPS

13 actions	Numéro de fiche action	Pilote	
AXE 4 : POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE	4.1- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé	4.1.1 : Sensibiliser les élus et les professionnels de terrain sur les problématiques liées à l'habitat	ARS Coordination CLS
		4.1.2 : Informer le grand public sur l'amélioration de la qualité énergétique de l'habitat	Espace Info Energie Béarn
	4.2- Améliorer la qualité de l'air intérieur	4.2.1 : Développer des actions de prévention sur la qualité de l'air intérieur dans le domaine de la petite enfance	ARS
		4.2.2 : Sensibiliser et communiquer sur la qualité de l'air intérieur dans les ERP (Etablissements Recevant du Public)	Ecocène
		4.2.3 : Sensibiliser et communiquer sur la problématique du gaz radon dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) et auprès des collectivités concernées	ARS
	4.3- Intégrer et soutenir la santé environnement dans les pratiques des collectivités	4.3.1 : Favoriser les actions Biodiversité et santé sur le territoire	Communauté de communes Nord-Est Béarn
		4.3.2 : Evaluer les effets potentiels d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population	ARS / Ireps NA Comodeis
		4.3.3 Favoriser la mise en réseau autour de la problématique « santé environnement »	ARS / Coordination CLS
	4.4- Promouvoir un environnement favorable à la santé	4.4.1 Promouvoir et encourager des modes de production sains et durables	Chambre d'Agriculture
		4.4.2 Développer et soutenir les actions en santé environnement	Coordination CLS
		4.4.3 Informer sur la filière en place concernant l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) au sein de la Communauté de communes du Pays de Nay	Communauté de communes du Pays de Nay
	4.5- Améliorer la qualité des éléments consommés par la population (eau potable et alimentation)	4.5.1 Mettre en place un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux	ARS
		4.5.2 Mettre en place des actions de promotion de la santé sur les comportements limitant la consommation de perturbateurs endocriniens	Clinique Princess

